

**Séance du Conseil de Ville du 25 avril 2022**  
**Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions**  
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

**Développement de la motion**

**5.01/22**

**"Attention aux enfants, levons le pied à la Mandchourie"**

Auteur	Mme Agnès Maeder, PS		
But visé	La motion demande de mettre en place une modération du trafic à la route de la Mandchourie, afin de garantir la sécurité des usagers, qu'ils soient de la route ou de la Maison de l'Enfance.		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	<del>Refusée</del>	<del>Transformée en postulat</del>
Motifs	<p>Le Conseil communal confirme sa volonté de garantir la sécurité des usagers, qu'ils soient de la route ou de la Maison de l'Enfance. Il rappelle toutefois que lors du réaménagement de la route de la Mandchourie dans le secteur de la Maison de l'Enfance, un bureau d'étude spécialisé dans les transports et la mobilité douce avait réalisé une revue du projet et validé l'aménagement actuel.</p> <p>Pour rappel, le réaménagement de la route de la Mandchourie avait tenu compte du postulat 4.14/15 - "Partager la rue de la Mandchourie entre tous les usagers" qui demandait le partage du trafic entre tous les usagers dans des conditions sécurisées, y compris pour les automobilistes pour lesquels cette route collectrice est la porte d'entrée Ouest du centre-ville.</p> <p>Il faut signaler que le principal danger aux abords de la Maison de l'Enfance n'est pas prioritairement la vitesse de certains automobilistes mais plutôt le comportement en matière de stationnement de certains parents se rendant à la crèche. En effet, les nombreux stationnements sauvages des parents ainsi que leurs manœuvres intempestives posent un réel problème de sécurité, déjà signalé à de nombreuses reprises.</p> <p>A ce titre, une sensibilisation devra être effectuée auprès des parents pour leur rappeler que lorsque les places de stationnement sont occupées aux abords de la route de la Mandchourie, des places sont à disposition non loin de la crèche à la rue de la Jeunesse.</p> <p>La mise en place de mesures de modération de trafic sous forme d'obstacles ou de rétrécissements sur une route collectrice telle que la route de la Mandchourie peut poser problème si l'on veut notamment préserver la vitesse commerciale des cars postaux puisque pas moins de 3 lignes de bus régionales transitent à cet endroit-là, faisant de cet axe une des portes d'accès principales à la ville en transports publics.</p> <p>Une première solution rapide et facile à mettre en place consiste à effectuer des contrôles de vitesse par la police afin de freiner les ardeurs de certains automobilistes adeptes du pied au plancher et, dans un deuxième temps, installer un radar sympa permanent, afin de sensibiliser les automobilistes dans le secteur. D'autres localités ont déjà testé ce genre d'installation avec des résultats plus que satisfaisants.</p> <p>Le Conseil communal propose de mettre en place immédiatement des contrôles réguliers concernant le stationnement sauvage et les vitesses et d'accepter la motion, ce qui permettra d'évaluer les résultats de ces contrôles et d'étudier des solutions complémentaires dans le sens indiqué ci-dessus.</p>		